

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2020/2

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 25 JUIN 2020
Convocation en date du 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; FILIPPINI Marie-Laure ; PAOLI Christian ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; ELEGANTINI Muriel ; ANGELI Filippu Antone ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; PIREDDA Albert ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : Madame MURGIA Sandrine à Monsieur PAOLI Christian.
Madame MICAELLI Marie-Luce à Monsieur ANGELI Filippu Antone.

Absents : Monsieur PAOLI Jules-François.

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Institutions et vie politique

Sous-Domaine : Election exécutif

Objet : Election des adjoints au maire.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI

Vote pour : 21

Vote contre : 0

Abstention : 05

Affichage en date du : 29 juin 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au maire pour la durée de son mandat à la suite des élections du 15 Mars 2020,

Vu le courrier en date du 03 Juin 2020 dans lequel le Préfet rappelle qu'en vertu de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. **La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe** »,

Monsieur le Maire propose en conséquence les candidatures suivantes :

- M. PAOLI Christian
- Mme FILIPPINI Marie-Laure
- M. FRATICELLI Jean-Jacques
- Mme SANTONI Marie-Josée
- M. GUIDICELLI Sébastien –
- Mme ANDREANI Agnulina –
- M. SUSINI Vincent –
- Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidatures. Aucun autre candidat ne se présente.

Les candidatures étant enregistrées, il est procédé au vote par bulletin secret. Chaque conseiller municipal, remet son bulletin de vote contenu dans une enveloppe dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : cinq
- nombre de votants : vingt-un
- nombre de suffrages déclarés nuls : zéro
- nombre de suffrages blancs : zéro
- nombre de suffrages exprimés : vingt-un
- majorité absolue : onze

A obtenu :

La liste conduite par M. Christian PAOLI : vingt-une voix

Le Conseil après en avoir délibéré :

- DESIGNER comme Adjoints au maire pour la durée de son mandat.

M. PAOLI Christian – 1^{er} Adjoint au Maire
Mme FILIPPINI Marie-Laure – 2^{ème} Adjoint au Maire
M. FRATICELLI Jean-Jacques – 3^{ème} Adjoint au Maire
Mme SANTONI Marie-Josée – 4^{ème} Adjoint au Maire
M. GUIDICELLI Sébastien – 5^{ème} Adjoint au Maire
Mme ANDREANI Agnulina – 6^{ème} Adjoint au Maire
Mme SUSINI Vincent – 7^{ème} Adjoint au Maire
Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie – 8^{ème} Adjoint au Maire

ABROGE la délibération n° DEL250520-03 en date du 25 mai 2020, reçue à la Sous-Préfecture de la Haute-Corse le 28 mai 2020, ayant pour objet " Election des Adjoints au maire."

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme
André ROCCHI

